



MAIRIE DE NANTERRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE 17 FEVRIER 2010

C'est en présence de D. Debord, G. Quilin, B. Chanut, Adjoints au Maire, et de MC. Meyer, Conseillère Régionale, que Nadia Zbida ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Partage de l'espace public en centre-ville
- Compte-rendu des relevés de vitesse effectués en octobre 2009
- La restructuration des lignes urbaines
- Point d'information sur le calendrier des ateliers sur l'aménagement de la place Foch
- Questions diverses

Partage de l'espace public en centre-ville

N. Zbida introduit les débats en évoquant le Plan de Déplacements Urbains de la ville de Nanterre. Daté de 2003, il est le cadre de référence pour les questions d'aménagements de l'espace public liés aux déplacements.

O. Waflart prend la parole en exposant le problème de la place du piéton en centre-ville. La circulation des piétons sur les trottoirs est aujourd'hui très difficile pour de multiples raisons : terrasses de cafés et étals de commerces, poteaux mal positionnés, poubelles non rangées.

→ D. Debord indique que le seul moyen trouvé aujourd'hui pour obliger le respect de l'espace public pour les piétons est de disposer du mobilier urbain empêchant le stationnement illicite. Mais cela peut poser d'autres problèmes, comme celui de rendre difficile, voire impossible, le passage de personnes à mobilité réduite.

Sur les problèmes de stationnement illicite, des progrès ont été accomplis notamment rue du Dr Foucault. Il reste quelques points noirs devant certains commerces. Mais globalement, le stationnement illicite sur les trottoirs relève de la police qui fait des interventions ciblées. Des dispositifs de neutralisation de places de stationnement doivent être installés avec la collaboration des commerçants.

A. Ampilhac demande où en est le projet de campagne de sensibilisation sur l'espace public.

→ D. Debord indique que la campagne de sensibilisation est en cours de préparation, elle devrait avoir lieu à la rentrée 2010.

C. Barbe évoque la taille et la disposition de certains panneaux publicitaires Decaux qui empêchent deux personnes de se croiser sur le même trottoir, notamment rue Paul Vaillant Couturier.

M. Fiorucci évoque la question de l'amélioration du réseau cyclable. Il réitère la demande des membres de l'atelier « Réseau Cyclable » : avoir un interlocuteur unique à la mairie, une sorte de « monsieur vélo ». Il regrette que peu de choses n'aient évolué sur la question du réseau cyclable depuis 2008.

→ D. Debord indique qu'il existe aujourd'hui à la mairie un service chargé de la question du vélo. Concernant le réseau cyclable, un bilan de ce qui a été et sera réalisé sera effectué et présenté d'abord en CEMA au deuxième semestre 2010, puis au sein des quartiers.

M. Mathys s'interroge sur la mise à jour du Plan de Déplacement Urbain de Nanterre.

MC. Meyer rappelle que le PDU local de Nanterre s'inscrit dans le PDU de l'Île-de-France (PDUIF) dont la révision est en cours. Elle évoque certains enjeux majeurs de cette révision à l'échelle de la Région :

- Les livraisons, car de nombreux camions en transit traversent l'Île-de-France. Le développement du transport sur rail du fret étant une alternative ;
- Le développement d'une offre de transports en commun adaptée aux besoins, car aujourd'hui il y a saturation. Cela renvoie à la question des moyens alloués et à celle de la gouvernance.

A l'échelle de la ville et plus particulièrement pour le centre au regard de sa fonction commerciale, la question des déplacements se pose de façon spécifique. Les aménagements souhaités pour un autre partage de l'espace public nécessitent des investissements en voirie très importants dont le coût serait porté collectivement.

M. Fiorucci évoque à ce titre l'augmentation du coût des transports, en donnant l'exemple du prix d'un aller-retour de Nanterre vers une commune à l'est de la région – plus de 16€.

MC. Meyer indique que ces coûts renvoient au problème de l'éloignement des logements vis-à-vis des lieux d'emploi.

→ D. Debord indique que l'objectif du PDU de Nanterre est de faire le lien entre le quotidien des nanterriens et les orientations régionales. Nanterre n'attendra probablement pas que le PDUIF soit révisé pour faire un bilan et mettre à jour son PDU.

- Concernant l'objectif de mettre le piéton au cœur de la question des déplacements, il estime que celui-ci a été partiellement atteint. L'aménagement de la rue Volant est à prendre en exemple pour l'aménagement d'autres rues. Mais il est important de faire en

sorte que le Centre reste accessible aux habitants de tous les quartiers car celui-ci doit répondre aux besoins locaux tout en étant un pôle de centralité pour tous.

- Concernant le partage de la voirie entre piétons, vélos, transports en commun et voiture, il faut se référer au Code de la rue¹. Il s'agit d'un dispositif du code de la route visant à faciliter la circulation à vélo. La ville travaille à l'aménagement de zones 30 : il s'agit d'abaisser la vitesse pour faciliter la circulation des vélos notamment à contre-sens. Mais cet aménagement ne peut pas être réalisé partout ou alors cela nécessite d'importants aménagements.

Les aménagements nécessaires sont à chiffrer et à hiérarchiser dans le temps car l'enveloppe budgétaire est limitée.

M. Mathys évoque le problème du marquage au sol effacé de certaines pistes cyclables. Il se demande pourquoi la ville ne réalise pas au moins les quelques travaux peu coûteux nécessaires à l'entretien des pistes cyclables existantes ou à l'amélioration de la signalétique, avant de s'engager sur des aménagements plus lourds.

→ Concernant le marquage au sol, D. Debord indique que certaines pistes cyclables ne sont plus aux normes du code de la rue et qu'il est donc impossible de les rénover telles qu'elles. Se pose alors le problème pour la ville de choisir entre soit les supprimer soit engager des investissements lourds afin de respecter les réglementations.

Un habitant demande où en est le projet d'abris à vélo sécurisés.

→ D. Debord répond que la ville attend que le Conseil Général lance la délégation de Service Public pour son projet de « vel'abri » (abris à vélo) répartis sur l'ensemble du département. Elle souhaite que le projet aboutisse rapidement car un réseau d'abris en réseau à l'échelle du département serait plus intéressant qu'un projet uniquement à l'échelle de la ville.

Compte-rendu des relevés de vitesse effectués au centre en octobre 2009

(→ Cf. document de présentation projeté, consultable sur le site de la ville)

[Présentation et commentaires de J. Grillot, Directeur du Service de l'Infrastructure à Nanterre :](#)

- Rue M. Thorez

Le premier tronçon de la rue est celui qui est le plus fréquenté. Le flux n'est pas si important pour une rue commerçante. Les flux de poids lourds sont essentiellement liés aux livraisons locales car il y a peu de transit.

La disposition de la rue M. Thorez paraît adaptée pour passer en zone 30 si on le souhaite.

- Rue de Stalingrad

C'est une voie à vitesse maximale de 50km/h qui donne accès aux quartiers environnants ainsi qu'au centre-ville.

L'importance du trafic de poids lourds correspond, pour un des sens, au passage des bus.

¹ Voir document de présentation du Code de la Rue diffusé en conseil de quartier le 28/04/2009, téléchargeable sur le site de la ville

La vitesse relevée reste en dessous de la réglementation mais l'étroitesse des trottoirs à certains niveaux augmente le ressenti de vitesse pour le piéton.

- Bd du Couchant

Au niveau de la voie ferrée (P8 sur le schéma) il y a plus de trafic que sur le reste de la rue. La diminution de la vitesse au niveau P11 est liée à la présence du ralentisseur.

La question du cheminement piéton des personnes qui se rendent aux Guillaumes sous la voie ferrée pose question. A terme il faudra s'interroger sur l'aménagement de ce tronçon avec une possibilité d'interdire l'accès aux voitures et favoriser le passage par les transports en commun.

Entre la rue de Stalingrad et la rue H. Barbusse, se pose le même problème de mauvaise configuration des trottoirs ayant un impact sur la sensibilité à la vitesse pour les piétons.

M. Fiorucci s'interroge sur la pertinence de ces relevés de vitesse. L'indicateur « V85 » (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules), ne lui paraît pas satisfaisant car qu'en est-il des 15% restants ? A quelle vitesse roulent-ils ?

Par ailleurs il estime que boulevard du Couchant la vitesse devrait être limitée à 30 km/h.

→ M. Grillot indique que pour la rue Thorez, la vitesse maximum relevée était de 45 km/h en pleine nuit. Pour le Bd du Couchant, la vitesse maximum relevée s'approche de 60 km/h, toujours en pleine nuit. La question n'est donc pas la vitesse en tant que telle mais le sentiment de vitesse tel qu'il est perçu par les piétons en fonction de la largeur des trottoirs. Certaines rues sont à requalifier.

→ D. Debord estime qu'il est satisfaisant d'observer que le code de la route est très largement respecté. Pour les requalifications, cela n'est pas sans poser de problèmes. Pour exemple, le réaménagement du Bd du Couchant nécessiterait de couper les arbres, ne serait-ce que pour respecter les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...

La réorganisation des lignes urbaines (P'tit Bus, SUA et SUB)

Présentation par B. Chanut (→ Cf. document de présentation consultable sur le site de la ville)

La ville souhaite concerter les habitants pour la révision du tracé des lignes de bus urbaines (P'tit Bus, SUA et SUB).

- La ligne 559 (Circuits A et B), a 20 ans. Elle a été créée à la suite d'une forte demande des habitants des quartiers périphériques.

Cette ligne est « dénattée », c'est-à-dire que les allers et retours ne se font pas sur les mêmes rues. Cela engendre une moindre lisibilité des parcours. Sur les tronçons dissociés les passages des bus sont espacés de 40 à 50 minutes.

Le trafic a augmenté de 15% entre 2008 et 2009 et la fréquentation de cette ligne est non négligeable.

Les arrêts les plus fréquentés sont la gare Nanterre Ville, la place de la Boule et le Cimetière du Mont Valérien. Les autres arrêts ne sont que très peu employés.

En 2009, cette ligne a coûté à la ville 3,29 € par voyageur.

- Le 357 (ou P'tit Bus) date de 2000.

Cette ligne est issue d'un appel à projet ministériel « Transports Publics et Intégration Urbaine ». Elle répondait à un besoin de desserte de proximité complémentaire de l'offre existante. Mais en 2002 les dessertes au cœur des quartiers et en soirée ont été abandonnées pour des raisons de sécurité.

Le trafic de cette ligne a baissé de 12% entre 2008 et 2009, notamment depuis que des améliorations ont été faites concernant la ligne du 304, avec une fréquence en soirée plus importante.

Le tracé du 357 est difficilement lisible et double sur certains tronçons les circuits du 304 et du 160.

Cette ligne coûte à la ville la somme de 5,15 € par voyageur.

Pour les deux lignes, les missions sont mal définies et les itinéraires sont complexes. L'objectif de la ville de Nanterre est donc de réorganiser complètement le réseau local d'autobus afin :

- de répondre aux besoins liés aux mutations urbaines
- d'améliorer la lisibilité et la cohérence du réseau
- de proposer un service plus attractif à coût relativement constant.

Pour cela la ville met en place une concertation participative dans le cadre d'ateliers organisés à l'Agora le 4 février 2010 et à l'automne dans chaque quartier.

Le nouveau service pourrait être mis en place dès l'année prochaine, sous réserve de l'accord de l'autorité compétence (le Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

Calendrier des ateliers sur l'aménagement de la place Foch

A l'issue de la première réunion de lancement des ateliers de concertation sur l'aménagement de la place Foch, la méthode de travail et le calendrier des ateliers ont été définis (sous réserve de modifications, se référer au site de la ville) :

17/03 : Réunion globale de présentation du Projet Foch et des études préalables (aménagement et commerces) ayant amené la ville à définir des orientations d'aménagement

8/04 : Réunion de travail sur le thème de l'aménagement et de l'habitat

13/04 : Réunion de travail sur le thème de l'espace public et des circulations

4/05 : Réunion de travail sur le thème du commerce

Toutes les réunions se dérouleront à partir de 19h30 à l'Agora.

Questions diverses

Une habitante demande quelle est la procédure à suivre par un propriétaire désirant créer un bateau devant chez lui et qui, dans ce cas, finance les travaux.

→ *La ville réalise les aménagements sur la demande du propriétaire et lui envoie la facture.*

Un habitant demande quelles sont les dispositions prises par la ville pour le risque de crue décennale. Il souhaite que la ville publie une carte lisible des zones à risque à Nanterre et donne aux habitants des conseils préventifs.

→ *Sur le site de la ville, vous disposez de toutes les informations concernant le Plan de Sauvegarde Communal. La fiche Événement n°1 s'intitule « Inondation par débordement de la Seine en crue ». Cette page est accessible au sein de la rubrique Environnement du site de la ville :*

<http://www.nanterre.fr/Developpements/Environnement/Plan+Communal+de+Sauvegarde/>

N. Zbida clôt la séance et remercie une nouvelle fois les personnes présentes pour leur participation.

Le prochain conseil de quartier est prévu le **jeudi 3 juin à 20h à L'Agora**

Les personnes souhaitant participer à la préparation de ce prochain conseil de quartier sont invitées à rejoindre le collectif qui se réunira prochainement pour définir l'ordre du jour. Pour plus d'informations, contacter Emilie Armatte-Elaïdi, chef de projet Centre-Vieux-Pont au 01 47 29 54 76 ou par mail emilie.armatte-elaïdi@mairie-nanterre.fr